



INSCRIPTION

- L'inscription ne prendra effet que lorsque la cotisation sera acquittée et lorsqu'un certificat médical attestant l'aptitude à la pratique des Arts Martiaux sera fourni. L'autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.
- La somme versée comprend la licence et les cours pour la saison sportive du mois de septembre de l'année en cours jusqu'au mois de juin de l'année suivante. La cotisation sera payable à l'année en début de saison avec une ou plusieurs échéances.

TENUE ET CONDUITE

- La tenue du pratiquant d'arts martiaux se compose d'un kimono blanc et d'une ceinture. Les chaussures doivent être retirées pour monter sur le tatami, ceci est valable quelque soit la personne, pratiquant, parent et autre.
- Les ongles de main et de pied doivent être coupés courts.
- Il est indispensable que les élèves respectent les horaires des cours : entrées et sorties.
- La correction dès l'entrée au DOJO (Salle Arts Martiaux) est de rigueur tant vis à vis des instructeurs que des autres élèves.
- Les portables doivent être éteints durant les cours sauf dans le cadre d'un usage professionnel (médecin, pompier, gendarme ...).

SECURITE

- Pour les enfants, il est demandé aux parents de conduire leurs enfants jusqu'à la salle et de s'assurer de la présence de l'instructeur, ainsi que de venir rechercher leurs enfants dans la salle à l'heure précise de la fin des cours.
- Le Club n'est pas responsable des pertes ou des vols qui pourraient avoir lieu pendant les heures de cours. L'apport d'argent ou d'objets de valeur est vivement déconseillé. En cas de disparition le BUSHIDO CLUB SEDAN décline entièrement sa responsabilité.
- En dehors des horaires des cours, le club n'est pas responsable en cas d'accident.
- Les personnes ne participant pas aux cours ne sont pas admises sur le tatami, sauf autorisation des instructeurs.
- En cas de blessure, il sera demandé un certificat médical de reprise de l'activité.

DROIT A L'IMAGE

- Dans le cadre d'événements ou de spectacles auxquels votre enfant ou vous-même pourrait participer : Il serait ou vous seriez susceptible d'être pris(e) en photo ou d'être présent(e) sur un support vidéo. Selon la législation en vigueur, vous avez la possibilité de ne pas accorder votre autorisation pour le droit à l'image. Dans ce cas, nous vous demandons de l'indiquer en cochant la case correspondante. En donnant votre accord, les médias couvrant un événement, auront la possibilité de diffuser les images où sera présent votre enfant ou vous-même.

INFORMATION

- Toutes les informations concernant la vie du club (réunions, stages, passages de grades ...) seront affichées sur un panneau réservé à cet effet. Chaque parent et élève est prié de consulter ce panneau régulièrement.

L'inscription au Bushido Club de Sedan vaut adhésion au présent règlement.